



WERENTZHOUSE

La dépêche municipale

RESTAURATION DE LA GRANDE
CROIX DU CIMETIERE



**L'équipe municipale, la commission
information**

**et communication numérique ainsi
que le personnel communal
vous souhaitent un bel été**

Restez prudents et protégez-vous !

MAIRIE - adresse : 10 rue de Fislis—68480 WERENTZHOUSE

Téléphone : 03.89.40.42.34 Fax : 03.89.08.21.95

Mail : mairie@werentzhouse.fr—Site internet : www.werentzhouse.fr

Facebook : <https://www.facebook.com/werentzhouse>

Horaires d'ouverture du secrétariat : lundi 8h30-12h00 et 14h-19h—Mardi et jeudi : 14h-17h—mercredi et vendredi : 8h30-12h

Permanence Maire et Adjoints : chaque lundi de 18 h à 19 h (sans rendez-vous) ou sur rendez-vous (appeler le secrétariat)

Décharge du buchholtz (déchets verts) : de 10 h à 12 h (mars à avril et septembre à novembre : tous les samedis ; décembre à février et mai à août : premier samedi du mois)

COMMUNAUTE DE COMMUNES SUNDGAU

Bâtiment 3—quartier Plessier—68130 ALTKIRCH -Tél. : 03.89.08.36.20 - mail : accueil@cc-sundgau.fr

Compétences : eau potable, assainissement, ordures ménagères, tri sélectif, petite enfance, crèche,

Multi-accueil, relais des assistantes maternelles, accueil périscolaire, restauration scolaire...

CONTACTS

ORDURES MENAGERES-TRI-DECHETTERIE : antenne de Ferrette (tél. : 03.89.08.36.24—mail : bien-trier@cc-sundgau.fr) - les sacs à tri peuvent être retirés à l'antenne de Ferrette ou d'Altkirch ou à la mairie de Werentzhouse

L'antenne de Waldighoffen est fermée au public (sauf pour le pôle enfance –jeunesse) : veuillez sonner

EAU, ASSAINISSEMENT ET URGENCE FUITE D'EAU : numéro d'astreinte : 03.89.25.83.21

Questions administratives : appeler le 03.89.08.47.57

ASSOCIATION	CONTACT	TELEPHONE	OBSERVATIONS
AMICALE DES DONNEURS DE SANG	M. DOMINGUEZ Cédric	03.89.70.54.69	
AMICALE DES SAPEURS POMPIERS	M. PROBST Patrice	03.89.08.20.52	
ACSL	M. KHALDOUN Radji Mme WOLF Marie-Paule	07.84.27.08.96 03.89.40.44.72	Gestion salle polyvalente et réservations
ASSOCIATION ILL DETENTE	Mme MISSLIN Bernadette	03.89.40.44.69	Cours de DO-IN
ASSOC. DE JUMELAGE AVEC VASSELAY	Mme LINDER Jocelyne	03.89.40.30.07	
ASSOC. DU MUSEE DES AMOUREUX ET DU PATRIMOINE SUNDGAUVIEN	Mme GRIMLER Geneviève	03.89.40.50.47	
SUND'GO'THAI ANIMATION	M. GUTZWILLER Eric	06.19.44.13.60	
CLUB DU 3EME AGE	Mme MONA Brigitte	03.89.40.33.95	
CONSEIL DE FABRIQUE DE L'EGLISE	M. VILLERMET Mickaël	03.89.08.22.03	
GROUPE THEATRAL DE WERENTZHOUSE	Mme KLOPFENSTEIN Nicole	03.89.40.40.71	
UNION SPORTIVE	Mme BLIND Mélanie	06.31.63.28.66	Tennis de table
ACCW	Mme STACKLER Annette	03.89.40.44.49	Organisation marché de Noël et autres manifestations
ASSOC. KLIKA OHNA MASS	M. KEMPF Cédric	S'adresse à la mairie	

LE MOT DU MAIRE



« Prudence est mère de sûreté » assure le dicton populaire ! C'est sans doute cette maxime qui devrait guider tous nos comportements dans le contexte actuel. Vie d'avant, monde d'après. Entre les deux, le confinement comme une parenthèse suspendue qui pouvait laisser entrevoir l'espoir d'un monde meilleur. Il le sera peut-être, mais le chemin est encore long...

Mesdames, Messieurs, chers Concitoyens,

Je commence cet édito en vous remerciant pour la confiance que vous nous avez accordée lors de l'élection du 15 mars 2020. J'en profite pour remercier très sincèrement toutes celles et tous ceux qui se sont déplacés lors de ce scrutin, dans les circonstances que nous connaissons, et j'ai également une pensée pour nos concitoyens qui n'ont pu le faire pour diverses raisons.

Cette année 2020, et tout particulièrement son premier semestre, restera dans nos mémoires ... La crise sanitaire que nous venons de traverser nous a marqués par le confinement bien sûr, par le fait de ne plus travailler, de rester chez soi sans savoir pour combien de temps, d'apprendre les gestes barrières, les nouveaux réflexes de protection (distanciation, masques ...). Mais c'est l'incertitude du lendemain qui nous désorientait le plus.

La vie de notre commune a changé. Toutes les générations ont vu leur vie basculer lors de ces derniers mois. La tristesse chez certains face au décès de proches sans pouvoir les accompagner comme il se doit, la difficulté à vivre sans contact social, la promiscuité générant des conflits, la colère de certains ne comprenant pas les comportements ou les décisions d'autrui, nous avons tous vécu des moments difficiles.

Cette crise nous a montré la fragilité de notre économie, le danger de la mondialisation... Les conséquences de la crise se feront sentir encore longtemps sur notre vie économique et notre vie sociale. Je ne sais pas quelles leçons nous en tirerons, mais qu'aurions nous fait sans nos entreprises, sans nos commerces de proximité, sans ces initiatives locales pour nous aider à passer ce cap, y serions-nous arrivés ?

Nos commerçants locaux assuraient du mieux possible leur fonction première (boulangerie, épicerie/tabac informatique...) et je les remercie. Pour d'autres, la fermeture de leur établissement était exigée. Pour tous, nous les habitants, nous devons jouer le jeu et continuer à les faire travailler car nous avons apprécié leur présence et ils ont besoin de nous pour faire perdurer leur commerce. Il faut qu'ils puissent compter sur nous comme nous avons compté sur eux pendant ces deux mois difficiles. Autant faire se peut...

La crise sanitaire due à la pandémie du Covid 19 a engendré un début de mandat compliqué. Il nous a fallu composer avec des événements que personnes ne pouvaient prévoir. Le 25 mai dernier, après deux mois et demi de confinement, le Conseil Municipal a enfin pu siéger et j'ai été réélu Maire de notre commune par l'ensemble du Conseil Municipal. Les adjoints ont été également élus et installés dans leurs fonctions. C'est avec honneur et plaisir que j'entame ce second mandat : vous pouvez compter sur mon énergie, mon engagement pour faire de Werentzhouse, une commune où il fait bon vivre.

Je salue amicalement les élus sortants pour leur travail à mes côtés pendant les 6 dernières années, et à présent, place à la nouvelle équipe, qui va œuvrer afin d'initier et de mener à bien de nouveaux projets, mais également, pour répondre au quotidien, avec un souci d'équité, à vos attentes. De nouvelles orientations verront le jour au fil des mois à venir en tenant compte des bouleversements engendrés par la crise sanitaire que nous vivons. Plus que jamais votre vote et la crise que nous traversons me conforte dans notre projet d'une commune toujours plus solidaire, écologique et citoyenne.

C'est ensemble que nous réussirons à être prêts, plus forts, et mieux armés pour dissiper les incertitudes qui émaillent l'avenir.

Habituellement, en juillet, je m'adresse à vous dans un esprit chaleureux, estival. Aujourd'hui, nous vivons un épisode exceptionnel et dramatique de notre histoire... L'épidémie a touché de nombreuses familles dans notre territoire de vie, dans notre pays et dans le monde entier et je souhaite tout d'abord avoir une pensée émue pour ceux qui ont souffert et ceux qui nous ont quittés.

Dès les premiers jours du confinement qui a brusquement figé tout le pays, nous avons pris les mesures nécessaires pour assurer la continuité de nos missions et veiller à ce que personne ne reste démuné ou isolé. Au plus près du terrain, nous avons su faire preuve d'adaptation et d'agilité, afin d'assurer le fonctionnement de la commune et de répondre rapidement et efficacement aux besoins liés à l'urgence sanitaire. Nous avons eu à mettre en place les fermetures des bâtiments et lieux publics, des achats imprévus de masques, de gel hydro alcoolique et de protections diverses pour la population et le personnel. Je tiens à saluer le dévouement et le professionnalisme de nos agents. Dans un contexte incertain, ils ont répondu présents pour continuer de servir l'intérêt général.

Je tiens à saluer toutes les formes de solidarité qui se sont mises en place progressivement, à partir d'initiatives individuelles (fabrication de masques, de surblouses, des actions inédites et solidaires pour venir en aide aux personnes âgées ou fragiles (courses alimentaires ou médicales, problèmes administratifs...), don de matériel de protection pour le personnel soignant, distribution gratuite de masques lavables et réutilisables à la population... S'adapter, se serrer les coudes et tout cela à distance avec des règles définies au plus haut niveau de l'Etat afin de faire face à cette pandémie qui touche, avec une telle violence, une telle soudaineté, la planète entière. Notre liberté étant grandement entachée, c'est là que nous découvrons la chance d'être dans un pays libre, que nous nous rendons compte que l'être humain est finalement assez modeste et que c'est la solidarité qui fait notre force et notre grandeur face à une situation aussi inimaginable.

En mon nom et au nom de l'ensemble du conseil municipal, j'exprime ici toute ma gratitude et mon soutien envers les femmes et les hommes engagés professionnellement dans la lutte contre cette crise du COVID 19. Je tiens très sincèrement à les remercier et à leur rendre hommage. Des remerciements appuyés aux médecins, infirmiers, aides-soignants, aux personnels techniques des hôpitaux, des EHPAD, à l'ensemble du corps médical mobilisé pour soigner et enrayer ce mal qui nous touche tous, aux pharmaciens, aux pompiers, aux ambulanciers, aux gendarmes mais aussi à nos artisans, nos commerçants, nos agriculteurs, aux enseignants qui ont continués à assurer les cours à nos enfants, et à toutes les autres professions engagées dans le service à la personne, la logistique, la propreté, la maintenance..., qui ont fait face à cette crise avec courage, abnégation et détermination. Nous avons aussi découvert pour certains que de nombreux métiers étaient importants et souvent en première ligne pour assurer le Service Public et les besoins de la vie quotidienne. Nous avons aussi pu voir que la solidarité et l'entraide entre voisins étaient bien présentes dans notre commune ! Merci à tous ceux qui ont proposé et apporté leur aide aux autres. C'est cet esprit qui doit continuer à nous habiter afin d'aller de l'avant. La gestion de cette crise sanitaire a été révélatrice, elle a confirmé l'indispensable nécessité de redonner des pouvoirs plus larges aux élus locaux et a confirmé l'efficacité de la gestion de proximité. Oui, la ruralité et ses collectivités locales sont bel et bien un atout dans ce monde nouveau à créer auquel nous aspirons toutes et tous. Un monde plus serein, plus respectueux les uns des autres, plus solidaire, plus respectueux de l'environnement.

Pour que ces appels à des lendemains plus heureux ne restent pas que théoriques, nous nous engageons à Werentzhouse, à notre échelle, à mettre le cap vers le développement durable, pour que notre commune continue à se développer, à s'embellir, à se dynamiser, à être exemplaire en matière environnementale. Cette crise sanitaire et économique nous interroge sur le fonctionnement de notre société, ouvre des champs de réflexion et de réinvention. Elle remet en question nos manières de travailler, de se déplacer, de s'alimenter, notre relation aux autres et aux priorités de la vie. Nous devons donc faire de cette contrainte une opportunité afin de construire ensemble l'avenir de Werentzhouse. Nous avons tant de choses à faire. De mon expérience d'élu local, je retiens que l'on ne réussit rien seul. L'on ne réussit rien sans une équipe solide. **Écouter et agir, est notre mission ; la bienveillance à l'égard d'autrui et le mieux-vivre ensemble doivent être le moteur de nos actes.**

Aujourd'hui le virus est toujours présent et nous n'avons ni remède, ni vaccin. Il nous oblige à prendre de nouvelles habitudes, mais il ne doit pas nous abattre. La science progresse et l'homme doit apprendre à vivre avec la nature et non pas contre elle, en y trouvant sa place en harmonie et au même rythme qu'elle, car rien n'est plus patient que la nature... Je suis convaincu que nous retrouverons bientôt le bien-vivre ensemble que nous aimons à Werentzhouse, la culture, la gastronomie, nos manifestations habituelles et conviviales... tout ce qui fait le charme de notre territoire. Tout ne doit pas, et ne peut pas être arrêté, à nous d'innover et de réinventer nos traditions.

En septembre, si la situation sanitaire le permet, se tiendra la journée citoyenne avec les adaptations nécessaires afin de garantir la sécurité de tous. Il reste encore de nombreuses étapes à franchir et nous devons donc collectivement nous montrer prudent et continuer à appliquer les gestes barrières.

Le coronavirus a éclipsé l'urgence climatique, mais la crise climatique n'a pas disparu pour autant et on ne pourra pas l'enrayer grâce à un vaccin. Canicule et sécheresse n'oublient pas de se rappeler à notre bon souvenir... Réchauffement climatique, déficit pluviométrique, parasites mettent en péril nos forêts... le manque d'eau se fait ressentir... les rivières et les cours d'eau sont quasiment à sec, la situation météorologique et hydraulique impose des restrictions de l'usage de l'eau... Hubert Reeves disait : « A l'échelle cosmique, l'eau est plus rare que l'or »... alors économisons là par des gestes simples et responsables. La protection du climat et de la nature doit à nouveau figurer parmi nos priorités parce que notre vie et celle des générations futures dépendront largement des mesures que nous prenons aujourd'hui.

Déjà la rentrée se profile... j'espère qu'elle sera quasi normale pour tous les élèves, dans le respect d'un certain nombre de mesures sanitaires assouplies, et que la joie de vivre sera de retour. Néanmoins, personne ne pouvant se targuer d'avoir une quelconque visibilité sur les événements à venir ou sur l'évolution de la situation sanitaire, nous agissons à vue, au coup par coup en fonction de la mouvance des éléments relatifs à la propagation et à la virulence du virus qui nous seront transmis par les instances gouvernementales et sanitaires.

Au niveau politique, la rentrée sera dominée par les sénatoriales et - sans doute - par la double perspective de la création de la Collectivité Européenne d'Alsace (1^{er} janvier 2021) et des élections territoriales du printemps. En coulisse, déjà les grandes et autres manœuvres ont commencé...

En attendant, recentrons-nous sur le moment présent et profitons de cette période estivale, pour nous reposer, nous ressourcer et pourquoi pas, redécouvrir nos richesses locales et profiter pleinement de la beauté et des atouts de notre territoire. Je vous souhaite de faire de belles découvertes à Werentzhouse, en Alsace, ou ailleurs, tout en respectant le bel écrin dans lequel nous avons la chance de vivre, tout en respectant les autres... et n'oubliez pas de respecter les gestes barrières afin de préserver votre santé et celle des autres.

Je terminerai ce propos avec une réflexion précieuse livrée par le Dalaï-Lama auquel on a demandé : « Qu'est-ce qui vous surprend le plus dans l'humanité ? » Il a répondu : « Les hommes... Parce qu'ils perdent la santé pour accumuler de l'argent, ensuite ils perdent de l'argent pour retrouver la santé. Et à penser anxieusement au futur, ils en oublient le présent de telle sorte qu'ils finissent par non vivre ni le présent, ni le futur. Ils vivent comme s'ils n'allaient jamais mourir... et meurent comme s'ils n'avaient jamais vécu. »

Prenez soin de vous et protégez-vous afin de pouvoir profiter pleinement de ce qu'offre la vie...
Très bel été à toutes et tous !

Güata Feria en àlla !

Votre Maire, Eric Gutzwiller





Le Conseil Municipal

Séances des 2.03.2020—

25.05.2020—15.06.2020—

10.07.2020

Membres du Conseil Municipal (jusqu'au 15 mars 2020) : M. GUTZWILLER Eric, Maire

Adjointes au Maire : MM. et Mme MONA Bernard, WOLF Hubert, MANGOLD Karine, CHONG KEE Sténio

Conseillers municipaux : MM. et Mmes ANTHONY Audrey, IDRIS Grégory, KLOPFENSTEIN Nicole, LACHAT Claudia, LAMY Julien, LEBREC Caroline, LEHR-PATTY Aurore, MATHIOT Denis, MULLER Sylvie

Absents excusés :

Séance du 2 mars : M. Sténio CHONG KEE (excusé, procuration donnée à M. Grégory IDRIS) ; M. LAMY Julien (excusé, sans procuration)

Membres du Conseil Municipal (à partir du 15 mars 2020 - élection maire et adjoints le 25 mai) : M. GUTZWILLER Eric, Maire

Adjointes au Maire : MM. et Mme WOLF Hubert, MANGOLD Karine, CHONG KEE Sténio, MATHIOT Denis

Conseillers municipaux : MM. et Mmes ANTHONY Audrey, BILGER Christophe, IDRIS Grégory, KLOPFENSTEIN Nicole, LACHAT Claudia, LAMY Julien, LE FAVI Mario, MONA Brigitte, MULLER Sylvie, THEURILLAT Jonathan

Absents excusés :

Séance du 25 mai : ---

Séance du 15 juin : M. Julien LAMY (excusé, procuration donnée à Mme ANTHONY Audrey)

Séance du 10 juillet : Mme Audrey ANTHONY (excusée, sans procuration) ; M. IDRIS Grégory (excusé, sans procuration) ; Mme LACHAT Claudia (excusée, procuration à Mme Karine MANGOLD)

SUITE AUX ELECTIONS MUNICIPALES ...

Les conseillers municipaux, nouvellement élus le 15.03.2020 ont été installés le 25.05.2020. Après avoir déterminé le nombre d'adjoints, il a été procédé à l'élection du Maire et des Adjointes. Ont été élus :

MAIRE	Eric GUTZWILLER (par 14 voix et un blanc)
1er ADJOINT	Hubert WOLF (par 13 voix et deux blancs)
2ème ADJOINT	Karine MANGOLD (par 9 voix et 5 blancs ; une voix pour Audrey ANTHONY)
3ème ADJOINT	Sténio CHONG KEE (par 13 voix et un blanc ; 1 voix pour Claudia LACHAT)
4ème ADJOINT	Denis MATHIOT (par 12 voix et deux blancs ; 1 voix pour Christophe BILGER)

Puis les délégués ont été désignés et les commissions constituées comme suit (séances des 25 mai , 15 juin et 10 juillet)

DELEGUES

⇒ Délégués auprès de la CCTIG Waldighoffen (pris dans l'ordre du tableau) : M. GUTZWILLER Eric, tit. ; M. WOLF Hubert, suppléant

⇒ Déléguées auprès du SIAS Bouxwiller-Durmenach-Werentzhouse : Mme ANTHONY Audrey, Mme MANGOLD Karine,

M. THEURILLAT Jonathan

⇒ **Syndicat Mixte des Garde-champêtres intercommunaux (Brigades vertes) - 68360 SOULTZ**

M. GUTZWILLER Eric, titulaire - Mme KLOPFENSTEIN Nicole, suppléante

⇒ **GIC (Groupement Intérêt Cynégétique) du Landskron n° 27 - 68480 OLTINGUE**

M. WOLF Hubert, titulaire - M. BILGER Christophe, suppléant

⇒ **Syndicat d'Electricité et de Gaz du Haut-Rhin - 68000 COLMAR : M. MATHIOT Denis, titulaire**

⇒ **SIGFRA - 68560 HIRSINGUE : M. MATHIOT Denis, titulaire - M. LE FAVI Mario, suppléant**

⇒ **Syndicat Mixte de l'III - 68000 COLMAR : M. WOLF Hubert, titulaire—M. THEURILLAT Jonathan, suppléant**

⇒ **Délégués auprès de l'ACSL (gestion salle polyvalente) : M. GUTZWILLER Eric, membre de droit - M. MATHIOT Denis, titulaire**

⇒ **Correspondant défense : M. IDRIS Grégory**

⇒ **Correspondant pandémie grippale et risque canicule : Mme LACHAT Claudia.**

COMMISSIONS CONSTITUEES

⇒ **Commission d'appel d'offre (le Maire, président de droit)**

membres titulaires : M. CHONG KEE Sténio, Mme MANGOLD Karine, M. MATHIOT Denis

membres suppléants : M. IDRIS Grégory, M. LE FAVI Mario, Mme MONA Brigitte

⇒ **Commission communale des impôts : 12 membres titulaires et 12 membres suppléants proposés (seuls 6 titulaires et 6 suppléants seront retenus—en attente de nomination)**

⇒ **Commission consultative de la chasse : Eric GUTZWILLER de droit ; M. WOLF Hubert ; M. BILGER Christophe, titulaires**

⇒ **Commission de contrôle des listes électorales—délégués du conseil municipal : Mme LACHAT Claudia, titulaire ; Mme KLOPFENSTEIN Nicole, suppléante**

COMMISSIONS A CONSTITUER

M. le Maire rappelle que des commissions communales, composées exclusivement de membres du conseil municipal, peuvent être constituées. Il rappelle également que le maire est président de droit ; néanmoins lors de la première réunion, les commissions peuvent désigner un vice-président qui peut la convoquer et la présider lorsque le maire est absent ou empêché

- **Finances, administration générale, développement économique et touristique : M. GUTZWILLER Eric, M. CHONG KEE Sténio, Mme ANTHONY Audrey, M. LAMY Julien, Mme MULLER Sylvie**
- **Commission vivre ensemble (élaboration de projets, créer du lien) : M. GUTZWILLER Eric, M. WOLF Hubert, M. CHONG KEE Sténio, M. MATHIOT Denis, Mme LACHAT Claudia, Mme MONA Brigitte, M. THEURILLAT Jonathan**
- **Commission voirie et urbanisme : M. GUTZWILLER Eric, M. WOLF Hubert, M. CHONG KEE Sténio, M. MATHIOT Denis, Mme ANTHONY Audrey, M. LAMY Julien**
- **Commission patrimoine bâti communal et cimetière : M. GUTZWILLER Eric, M. WOLF Hubert, M. MATHIOT Denis, M. IDRIS Grégory, Mme LACHAT Claudia, M. THEURILLAT Jonathan**
- **Commission hydraulique (réfèrent qualité et distribution eau potable, assainissement, bassin de rétention, entretien réseaux humides, fontaines, cours d'eau et fossés...) : M. GUTZWILLER Eric, M. WOLF Hubert, M. LE FAVI Mario, Mme MONA Brigitte, M. THEURILLAT Jonathan**
- **Embellissement et cadre de vie (petits travaux, entretien, propreté, fleurissement, illuminations) : M. GUTZWILLER Eric, Mme MANGOLD Karine, M. BILGER Christophe, Mme KLOPFENSTEIN Nicole, Mme LACHAT Claudia, Mme MONA Brigitte, Mme MULLER Sylvie, M. THEURILLAT Jonathan**
- **Jumelage, fêtes et cérémonies : M. GUTZWILLER Eric, Mme MANGOLD Karine, Mme KLOPFENSTEIN**

Nicole, Mme LACHAT Claudia, Mme MULLER Sylvie

- **Santé et solidarité** : M. GUTZWILLER Eric, M. CHONG KEE Sténio, Mme ANTHONY Audrey, M. IDRIS Grégory, Mme LACHAT Claudia, Mme MONA Brigitte, Mme MULLER Sylvie
- **Citoyenneté** : M. GUTZWILLER Eric, M. CHONG KEE Sténio, Mme MANGOLD Karine, M. BILGER Christophe, Mme LACHAT Claudia, M. LE FAVI Mario, Mme MULLER Sylvie, M. THEURILLAT Jonathan
- **Information, communication numérique, livret d'accueil** : M. GUTZWILLER Eric, M. CHONG KEE Sténio, Mme MANGOLD Karine, M. IDRIS Grégory, Mme KLOPFENSTEIN Nicole, Mme MULLER Sylvie
- **Sécurité** : M. GUTZWILLER Eric, M. MATHIOT Denis, Mme ANTHONY Audrey, M. IDRIS Grégory
- **Forêt, espaces verts, verger** : M. GUTZWILLER Eric, M. MATHIOT Denis, M. WOLF Hubert, Mme ANTHONY Audrey, M. BILGER Christophe, M. IDRIS Grégory, M. LE FAVI Mario, Mme MONA Brigitte
- **Transition énergétique et éclairage public** : M. GUTZWILLER Eric, M. MATHIOT Denis, M. WOLF Hubert.

DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Le Maire expose que les articles L2122-22 et L2122-23 du CGCT donnent au conseil municipal la possibilité de lui déléguer pour la durée de son mandat certaines attributions de cette assemblée. Il l'invite à examiner s'il convient de faire application de ces textes.

Considérant qu'il y a intérêt, en vue de faciliter la bonne marche de l'administration communale, à donner au Maire certaines des délégations prévues par l'article précité, décide, à l'unanimité (moins deux abstentions de M. GUTZWILLER Eric et Mme ANTHONY Audrey) de charger M. le Maire, pour la durée de son mandat

⇒ de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget à concurrence de 30000 € HT au maximum.

⇒ de décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;

⇒ de passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;

⇒ de créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;

⇒ de prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;

⇒ d'accepter les dons et legs qui ne sont pas grevés ni de conditions, ni de charges ;

⇒ d'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L. 213-3 de ce même code dans les conditions que fixe le conseil municipal soit après consultation des adjoints ou de la commission chargée de l'urbanisme; cette délégation est accordée pour l'aliénation des biens qui ne sont pas grevés d'un emplacement réservé dans le P.L.U. (ou PLU intercommunal le cas échéant)

⇒ d'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.

⇒ de demander à tout organisme financeur, dans les conditions fixées par le conseil municipal, l'attribution de subventions (conditions : pour tout programme ayant l'objet soit d'une délibération, soit d'une inscription au budget en cours) ;

⇒ de procéder, dans les limites fixées par le conseil municipal, au dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens municipaux (conditions : pour tout projet ayant fait l'objet soit d'une délibération, soit d'une inscription au budget en cours) ;

M. le Maire pourra charger les Adjoints, en fonction des délégations respectives qui leur ont été données par le Maire, de prendre en son nom, en cas d'empêchement de sa part, et suivant la même procédure, tout ou partie des décisions pour lesquelles il lui est donné délégation par la présente délibération

INDEMNITES DE FONCTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Le maire donne lecture au conseil municipal des dispositions relatives au calcul des indemnités de fonction des maires et adjoints, et l'invite à délibérer.

M. LAMY Julien et Mme ANTHONY Audrey se prononcent contre l'application du taux maximum en raison notamment de la situation encore fragile des finances communales, des baisses de dotation, de l'avenir incertain... Des économies ont été faites lors du mandat précédent (comme la réduction des frais d'électricité suite à la mise en place de leds) ; ils ont le sentiment que ces efforts seront vains car absorbés par l'augmentation des indemnités.

M. CHONG KEE Sténio rappelle qu'il avait été décidé en 2014 de réduire les indemnités en raison de la situation financière difficile de la commune, ce qui représentait un effort conséquent de la part des élus, ce dont il les remercie. La situation a été assainie depuis et le législateur a prévu de son côté une augmentation du montant maximal de 30 %.

Vu le CGCT, notamment ses articles L2123-20 à L2123-24-1

Considérant que l'article L2123-23 du CGCT fixe des taux maximum et qu'il y a lieu de ce fait de déterminer le taux des indemnités de fonction allouées au maire et aux adjoints

Considérant qu'il n'y a pas lieu de débattre sur l'indemnité du maire car elle est fixée par défaut au niveau prévu par le barème de l'article L2123-23 du CGCT. Ce n'est que si le maire demande une indemnité inférieure que le conseil municipal est amené à délibérer en ce sens (indem. Mensuelle brute du maire à ce jour : 1567.43 €)

Considérant que la commune compte entre 500 et 999 habitants

Considérant que les indemnités des élus sont une dépense obligatoire

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et sur proposition du Maire,

INDEMNITES DE FONCTION DES ADJOINTS AU MAIRE

Par 13 voix pour et 2 voix contre (Mme ANTHONY Audrey, M. LAMY Julien), décide qu'à compter du 25 mai 2020, le montant des indemnités de fonction des adjoints au maire est, dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux par l'article L2123-23 précité, fixée à 10.7 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique (soit à ce jour, 416.17 € bruts)

INDEMNITES DE FONCTION DES CONSEILLERS MUNICIPAUX

néant

DESIGNATION DES DELEGUES CHARGES D'ELIRE LES SENATEURS LE 27 SEPTEMBRE 2020

Ont été élus :

- délégués titulaires : M. GUTZWILLER Eric, M. WOLF Hubert, M. CHONG KEE Sténio,
- délégués suppléants : Mme MANGOLD Karine, M. MATHIOT Denis, M. THEURILLAT Jonathan

AFFAIRES FINANCIERES

SUBVENTIONS : des subventions sont octroyées aux Amis de Luppach (100 €), le Groupement d'Action Sociale (85 €), à la Fondation du Patrimoine (75 €), à l'Ass. Part'âge Waldighoffen (100 €), au Conservatoire des sites alsaciens (25 €)

COMPTE ADMINISTRATIF 2019 : les comptes administratif et de gestion 2019 sont approuvés à l'unanimité. Résultat des deux sections, compte-tenu des dépenses et des recettes restant à réaliser

Section de fonctionnement : + 418985.37 €

Section d'investissement : -30804.42 €

Le déficit de la section d'investissement sera couvert par l'excédent de la section de fonctionnement.

Le compte de gestion établi par le percepteur, identique au compte administratif, est approuvé à l'unanimité.

BUDGET PRIMITIF 2020

Il est adopté à l'unanimité. Dépenses et recettes sont équilibrées comme suit :

Section de fonctionnement : 870 880.95 €

Section d'investissement : 600 946.39 €

IMPOTS LOCAUX : Il est décidé, à l'unanimité, de maintenir les taux (pour mémoire, le taux de la taxe d'habitation est reconduit par la loi ; le taux CFE n'est plus de la compétence de la commune)

	<u>Taux</u>	<u>Recette attendue</u>
Taxe foncière bâtie	16.86 %	85 699 €
Taxe foncière non bâtie	83.00 %	15 521 €

TARIFS COMMUNAUX (cimetière, location alambic, droits de place) :

Les tarifs sont réajustés comme suit :

- Concession du cimetière (concession simple sur 30 ans) 160 €
- Concession au colombarium pour une durée de 15 ans (4 alvéoles) 400 €
- Droit de place (1/2 journée : 5 € ; 1 journée : 10 €)
- Location alambic (par jour entamé) 10 €

AFFAIRES EN COURS

M. le Maire rend compte des principaux investissements en cours ou à prévoir

- travaux achevés : pose d'un revêtement en granulats rue de l'école - rue des vergers

- commandés : enrobés chemin du vignoble (jusqu'aux ets Berbett) avec un démarrage en juillet (M. CHONG KEE suggère de reporter ces travaux et de les réaliser après aménagement du bassin de rétention. Réponse du Maire : vu l'état du chemin, il n'est pas possible d'attendre aussi longtemps ; par ailleurs, les engins devraient également passer par la rue de Bâle) ; travaux de sécurité (miroirs, radars pédagogiques, optiques lumineuses près école) ; parking derrière la mairie et parking handicapés local paroissial ; travaux sur cloche

- en cours ou à discuter en commission : hangar atelier communal ; cimetière ; aire de jeux complément ; sentier de découverte ; mise en place de caméras ; panneaux photovoltaïques ; poursuite du programme zéro phyto...

AFFAIRES DOMANIALES

GESTION DE LA FORET

APPROBATION DE LA LISTE DES COMMANDES DE BOIS D'AFFOUAGE

La liste est approuvée ; 65 stères ont été commandés (46 € le stère débardé). Le prix du BIL est fixé à 36 € HT le m3.

PREVISIONS DE TRAVAUX EN FORET

Descriptif	Quantité	Unité	Montant estimé HT
<u>Travaux de maintenance</u> Entretien du périmètre : parcelles 1a,	1200	MLI	600
<u>Travaux de maintenance</u> Dégagement de plantation ou semis artificiel—parcelle 10a	0.20	Ha	
Toilettage après exploitation -parcelle 6a	7	Ha	
Intervention en futaie irrégulière—parcelles 11a, 12r,4r,7r	9.75	ha	2700
<u>Travaux d'infrastructure</u> Travaux d'amélioration dans la desserte : création de place de retournement parcelle 1a	1	U	4520
Travaux divers dans les peuplements	8	H	300
TOTAL HT			8120

Honoraires assistance technique et honoraires gestion de la main d'œuvre en sus. M. MONA Bernard , adjoint chargé de la forêt propose d'exclure les travaux d'infrastructure en parcelle 1a. Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, donne son aval.

ACHAT D'UNE PARCELLE FORESTIERE

M. le Maire fait part de l'intention de M. MULLER Lionel, domicilié 11a rue de Bâle à Werentzhouse de vendre une parcelle forestière attenante à la forêt communale d'une surface de 14.15 ares.

Vu l'article L331-22 du code forestier

Considérant qu'il est de l'intérêt de la commune de rattacher cette parcelle à la forêt communale

Considérant que la dite parcelle est bien entretenue et que des bois seront exploitables à moyen terme

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés (hormis Mme MULLER Sylvie qui n'a pas pris part au vote et a quitté la salle),

- autorise le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires en vue de l'acquisition de la parcelle de terrain n° 64 - section 7 -ban de Werentzhouse (surface : 14.15 ares)

BASSIN DE RETENTION

ACQUISITIONS

M. le Maire informe les conseillers nouvellement élus des décisions déjà prises en vue de l'aménagement d'un bassin de rétention. Les propriétaires concernés par le projet sont M. et Mme LERCH Salomon (40 ares), héritiers TREIBER (20 ares), Association Foncière (40 m2), M FLUHR Joseph (1 are)

⇒ Héritiers TREIBER : acquisition en cours de finalisation ; la fraction de parcelle qui ne sera pas nécessaire à la réalisation du projet sera vendue ou relouée à l'agriculteur en place. Ce dernier pourra également être indemnisé.

⇒ M. et Mme LERCH Salomon : un arpentage sera réalisé

Compte-tenu du projet peu précis fourni par le Syndicat de l'III, il avait été proposé de faire signer des promesses de vente et de régulariser les actes de vente après travaux (parcelles Fluhr et AF). Le Syndicat Mixte de l'III refuse cette option. On nous garantit qu'il ne sera pas nécessaire de refaire un arpentage après travaux (marge déjà incluse). Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, en complément aux délibérations précitées

⇒ parcelle appartenant aux époux FLUHR : section 6 - parcelle 106 : un arpentage sera réalisé sur cette parcelle pour la surface nécessaire à l'opération. Un échange avec une fraction de la parcelle n° 107 - section 6 sera signé.

⇒ parcelle appartenant à l'AF Werentzhouse : section 6 - parcelle n° 125 ; sous condition de l'accord de l'AF, l'ensemble de la parcelle (soit 8.30 ares) sera acquise par la commune au prix de 60 € l'are.

⇒ le maire est chargé d'entreprendre les démarches et est autorisé à signer les documents à intervenir.

Tous les frais seront à la charge de la commune. Les crédits sont prévus au budget primitif 2020.

ANALYSE DE LA CHAMBRE D'AGRICULTURE

Compte-rendu de l'analyse après réunion des agriculteurs / chambre d'agriculture du mois de décembre.

Les agriculteurs semblent conscients de la situation et acceptent de pratiquer les rotations de culture. Une nouvelle réunion est prévue fin de cette année.

Le maire indique également que d'autres risques de coulées de boue existent dans d'autres secteurs de la commune (rue des sapins, lotissement am herrenweg...).

M. BILGER : il semble que le tuyau en face du cimetière soit sous-dimensionné et il n'y a pas de grille. M. le maire indique que ce tuyau doit être nettoyé régulièrement. Une discussion a eu lieu entre l'ATR qui envisage d'aménager un dos d'âne. La municipalité s'y refuse car elle craint un risque d'inondation du bas du lotissement. Un abaissement de la route serait plus adapté mais l'ATR n'y est pas favorable.

RUE DE VASSELAY—Vente d'un délaissé de terrain

Le maire explique : les époux ANTHONY Alain, propriétaires du n° 1 rue des roses à Werentzhouse ont donné une suite favorable à la proposition de la commune de leur céder un délaissé dans la rue de Vasselay, attendant à leur parcelle. Le géomètre GEOMEX a été mandaté en vue de procéder à l'arpentage et au classement de la dite parcelle dans le domaine privé communal ; la parcelle cadastrée porte le numéro 490 - section 1 (surface 25 m2). Le Conseil est sollicité en vue d'approuver cet arpentage (suivant annexe n° 3) et d'autoriser le maire à finaliser ce

dossier.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés (hormis Mme ANTHONY Audrey qui s'est abstenue et a quitté la salle), approuve le procès-verbal d'arpentage portant création de la parcelle n° 490 - section 1 d'une surface de 25 m² (ban de Werentzhouse), autorise le maire à procéder aux formalités nécessaires en vue de classer cette parcelle dans le domaine privé communal et autorise le maire à procéder aux formalités nécessaires en vue de la vente de la dite parcelle à M. et Mme ANTHONY Alain, domiciliés à Werentzhouse, 1 rue des roses. Tous les frais sont à la charge des acquéreurs.

AFFAIRES GENERALES

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SUNDGAU : services communs mutualisés de secrétariat itinérant et service technique mutualisé

Sur proposition de la Communauté de Communes Sundgau, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte d'adhérer au service commun de secrétariat itinérant et d'un service technique commun mutualisé. Ces deux dispositifs permettent aux communes de solliciter la mise à disposition de personnel en cas d'absence temporaire de la secrétaire par exemple ou d'un surcroît de travail de l'agent technique

COMMUNICATIONS DIVERSES ET INTERVENTIONS DES ELUS

- à la suite du recensement 2020 de la population, nous sommes officiellement 609 habitants
- LEDS (éclairage public) : pour 2019, l'économie (consommation d'électricité) représente 6780 € (pour mémoire, coût de l'installation : 89368.8 € - 37327 € de subvention - 14000 € de TVA = 38041.80 €)
- En vertu du décret 2018-689 du 1.8.2018, nous avons l'obligation de proposer aux usagers un service de paiement en ligne dès le 1er juillet 2020 (par carte bancaire ou prélèvement unique). Il a été décidé la mise en place de l'offre PayFIP/TIP via la trésorerie de Ferrette.
- Location d'un vélo électrique : le PETR de Sundgau met à notre disposition un vélo électrique en vue de la promotion de l'électromobilité. Il est proposé d'y donner suite et de l'affecter à l'agent technique. Conditions : utilisation du vélo supérieure à 260 km/an pour pouvoir reconduire le prêt (durée max : deux ans) ; entretien à notre charge ; financement de la batterie par participation de 100 €/an.
- Deux jeunes du village ont été engagés pour le mois d'août (à raison de 15 jours chacun sur 20 h) pour seconder Laurent.
- Demande collective
A propos des incivilités (stationnement sur les trottoirs, défaut de nettoyage des trottoirs par les particuliers, empiètement des végétaux sur le domaine public....), il est demandé au maire de rappeler leurs obligations aux propriétaires. Par ailleurs, les sentiers dans le village (sentier des amoureux, sentier des écoliers) devront être mieux entretenus.
- La commission voirie visitera les rues après la rentrée afin de dresser une liste des travaux de voirie à effectuer

Le compte-rendu intégral de chaque séance est publié sur le site de la commune

Les grands anniversaires jusqu'au 31 décembre

Mois de juillet 2020

le 5 juillet	ROSENKRANZ Eugène	92 ans
Le 7 juillet	FROEHLY Marie Thérèse	66 ans
Le 8 juillet	ROTHLISBERGER Magdalena	69 ans
Le 8 juillet	URSPRUNG Nicole	66 ans
Le 11 juillet	SCHMITT Clémence	73 ans
Le 19 juillet	DOMINGUES Ildia	67 ans
le 25 juillet	SORDELET Colette	83 ans
Le 28 juillet	DA SILVA Susanna	68 ans



Mois d'août 2020

le 1er août	KETTELA Pierre	90 ans
le 1er août	HATSTATT Madeleine	81 ans
le 1er août	LEROUX Paulette	88 ans
le 4 août	HATSTATT Marcel	86 ans
le 11 août	ACEDO Monique	77 ans
le 21 août	SCHREIBER J-Henri	70 ans
le 22 août	GUTZWILLER Robert	82 ans
le 22 août	SCHOERLIN Joseph	71 ans
le 23 août	VERNON Eric	70 ans

Mois de septembre 2020

le 1er septembre	ROSENKRANZ Denise	85 ans
le 3 septembre	HOLLER Rose - Marie	77 ans
le 4 septembre	MARTI Walter	87 ans
le 4 septembre	FREIMANN Balbine	83 ans
le 16 septembre	HARNIST Gabrielle	77 ans
le 18 septembre	MULLER Thérèse	93 ans
le 23 septembre	KUGELIN Maurice	71 ans
Le 27 septembre	VERNON Yolande	68 ans
le 30 septembre	GELAS Christiane	76 ans
Le 30 septembre	REINOLD Jean-Marc	66 ans

Mois d'octobre 2020

Le 1er octobre	PROBST Marie-Thérèse	72 ans
----------------	----------------------	--------

le 2 octobre	RUFFNY Pierre	87 ans
Le 9 octobre	GEIGER Christian	66 ans
le 10 octobre	REY Madeleine	83 ans
le 11 octobre	HEINIS Christiane	80 ans
le 12 octobre	GUSSY Marie-Louise	73 ans
le 13 octobre	MONA Bernard	69 ans
Le 13 octobre	SFOGGIA Angela	70 ans
Le 17 octobre	HAAS Yvette	68 ans
le 18 octobre	HARNIST Albert	77 ans
Le 19 octobre	SFOGGIA André	66 ans
le 22 octobre	ACEDO Lucien	76 ans
le 28 octobre	KETTELA Fernande	86 ans
Le 29 octobre	BESANCON Luc	65 ans
Le 30 octobre	KIELWASSER Christine	66 ans
Le 31 octobre	UHLIN Roswitha	77 ans

Mois de novembre 2020

Le 12 novembre	DREHER Gilbert	84 ans
le 12 novembre	SCHEIDECK Françoise	76 ans
Le 12 novembre	SCHREIBER Martine	65 ans
Le 20 novembre	WOLF Hubert	66 ans
Le 26 novembre	LEBREC Jacques	77 ans
Le 30 novembre	BELTRAN Roland	65 ans

Mois de décembre 2020

le 2 décembre	MULLER André	93 ans
Le 3 décembre	HOFFMANN Christophe	66 ans
le 7 décembre	LACHAT Erwin	84 ans
le 11 décembre	WILD René	73 ans
le 14 décembre	MANGOLD Christiane	86 ans
le 24 décembre	STAEGEMANN Brigitte	81 ans
le 27 décembre	DOPPLER Eugène	79 ans
le 31 décembre	NIGLIS Angèle	94 ans

Les personnes qui ne souhaitent pas figurer sur la liste des anniversaires (à partir de 65 ans) sont priées
de le signaler au secrétariat de la mairie

L'état-civil

NAISSANCES

Jules Christophe Gérard, né le 31 mars 2020

Fils de Justin FALLECKER et de Marie Dominique FEUERMANN

Zoé, née le 4 mai 2020

Fille de Mickaël OESCH et de Tania WIEDMER



DECES

Ils nous ont quittés

Le 21 mars, Mme MEYER Jeanne, âgée de 87 ans

Le 25 mars, M. HENGY Pierre Fridol, âgé de 86 ans

Les grands anniversaires du début de l'année...

Covid oblige, nous n'avons pas pu leur rendre visite mais nous leur adressons tous nos vœux de santé et leur souhaitons de profiter des mille petits bonheurs de la vie...

BURGDORFER Hans, 80 ans le 27 février

HOLLER Béatrice, 80 ans le 15 mars

INDERBITZIN Claire, 85 ans le 18 avril

RUFFNY Marie-Rose, 90 ans le 4 juin

TINTORI Rosetta, 90 ans le 22 juin

ROSENKRANZ Eugène, 92 ans le 5 juillet

KETTELA Pierre, 90 ans le 1er août



Informations mairie

Consultez notre site : www.werentzhouse.fr (pour vous tenir informé des actualités du village)
et notre page facebook : <https://www.facebook.com/werentzhouse/>

CONGES D'ÉTÉ

Le secrétariat de la mairie sera fermé du 9 au 16 août—le 21 août et du 7 au 12 septembre



La permanence des élus du lundi de 18 h à 19 h est maintenue tout au long de l'été.

CONCOURS VILLAGE FLEURI 2020

Comme chaque année au courant de l'été, la commission fera le tour du village pour admirer et prendre note de toutes les maisons fleuries. Une mise à l'honneur sera faite lors des vœux de la Commune, en janvier.



TRAVAUX BRUYANTS : BRICOLAGE, TONTE, DEBROUSSAILLAGE, ...

Pour de bonnes relations de voisinage, veuillez respecter les horaires réglementaires (arrêté municipal n° 38/2010—version intégrale disponible en mairie)

Afin de permettre à chaque habitant de profiter d'une période de calme et de repos, il est rappelé que

Tous travaux bruyants professionnels doivent s'interrompre entre 20 h et 7 h du matin et toute la journée des dimanches et jours fériés.

Les travaux de bricolage ou de jardinage bruyants réalisés par les particuliers ne sont autorisés que les jours ouvrables de 8 h à 12 h et de 13 h 30 à 20 h.

LES REGLES CONCERNANT LES HAIES ET ARBRES VIS-À-VIS DE VOS VOISINS

- Les arbres, haies ou arbustes dont la hauteur dépasse 2 mètres doivent être plantés à une distance minimale de 2 mètres de la ligne qui sépare les propriétés.
- Les plantations dont la hauteur est inférieure ou égale à 2 mètres doivent être plantées à une distance minimale de 50 cm de la limite de la propriété.

La distance se calcule à partir du milieu du tronc de l'arbre, la hauteur se mesure depuis le sol jusqu'à la cime de la plantation.

Il existe toutefois 3 exceptions : 1. l'existence d'un titre qui vous autorise à ne pas respecter les distances légales ; 2. la servitude par destination du père de famille : l'arbre se trouve sur une propriété qui a été divisée en plusieurs lots ; 3. l'acquisition d'un droit par prescription trentenaire : si un arbre planté à l'intérieur de la limite des 2 mètres dépasse les 2 mètres depuis plus 30 ans, il ne doit pas être déplacé.

Lorsque des branches empiètent sur votre propriété ou lorsque des feuilles et des fruits tombent dans votre jardin, vous êtes ainsi en droit d'imposer une taille des haies ou un élagage à votre voisinage. Sachez par ailleurs que vous êtes propriétaire des fruits tombés naturellement sur votre sol et qu'à moins d'avoir obtenu l'accord écrit de votre voisin, vous ne devez jamais couper vous-mêmes les branches qui dépassent.

Quel recours contre un voisin qui refuse de tailler ses haies ?

Votre voisin a l'obligation légale de débroussailler. Pour demander à son voisin de couper ses arbres, un courrier en recommandé avec accusé de réception peut suffire. Si aucune démarche amiable n'aboutit et s'il refuse la taille de ses plantations, il vous faudra saisir le tribunal d'instance afin qu'un juge constate que le défaut d'entretien des plantations provoque un trouble anormal sur votre terrain (pensez également à votre assurance protection juridique qui pourra vous conseiller).

Vous pouvez également vous adresser au conciliateur de justice (nommé par la Cour d'Appel) pour essayer de trouver un règlement à l'amiable entre voisins (prendre rendez-vous à la mairie d'Hirsingue au 03.89.40.50.13).

JOURNEE CITOYENNE 2020

La traditionnelle journée citoyenne du mois de mai ayant été annulée, nous ne baissons pas les bras et vous proposons une demi-journée de travail, toujours dans une ambiance conviviale, **SAMEDI LE 19 SEPTEMBRE 2020 (de 7 h 30 à 13 h)**, si les conditions sanitaires le permettent.

Il y a tant à faire ! Inscrivez-vous et participez à l'embellissement de la commune ! (voir flyer joint)

ACTIVITES D'ÉTÉ

Les activités de cet été, proposées par le service jeunesse de la CC Sundgau seront organisées différemment des autres années en raison du contexte actuel. Le service jeunesse propose des accueils de loisirs à la journée ou à la semaine pour les jeunes de 11 à 15 ans.

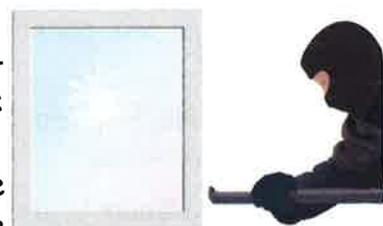
Connectez-vous sur le site www.cc-sundgau.fr — lien vers PORTAIL FAMILLE

Les inscriptions sont possibles jusqu'à deux jours avant le début de l'animation

LUTTE CONTRE LE CAMBRIOLAGE

Si vous partez en vacances, la gendarmerie met en place un formulaire de demande individuelle (téléchargeable sous : www.interieur.gouv.fr/content/download/84433/618913/file/formulaire_otv.pdf) vous permettant d'informer la brigade de gendarmerie de votre départ. Cette demande renseignée, doit être déposée à la gendarmerie de Durmenach où vous devrez justifier de votre identité et de votre domicile.

Des patrouilles de surveillance sont effectuées toute l'année, de jour comme de nuit, en semaine comme en week-end, afin de dissuader tout individu de tenter un cambriolage.



L'ART POPULAIRE DU CONFINEMENT—SUNDGAU 2020

Il n'est pas vain de croire que pour bon nombre d'entre nous, ce temps impari de solitude ou l'éloignement sociétal a permis de repenser à soi, de repenser la vie, l'avenir, l'humanité, l'autre et d'aborder des questions simples et complexes de ce qui serait essentiel, indispensable, inutile, futile, vital. Combien d'émotions, de sensations, de pensées, d'idées, nous ont traversé l'esprit ces dernières semaines ?

Vous les avez traduits en mots, en textes, en poésies, en musique, en chansons, en dessins, en sculptures, en photos, en vidéos, en de multiples œuvres artistiques !

Le service culturel de la communauté de Communes Sundgau, associé à la médiathèque départementale d'Altkirch et les bibliothèques du Sundgau vous propose de mettre tous ces travaux artistiques en lumière, en les rassemblant pour les présenter au public.

Faites-en des exemplaires écrits, photos ou vidéos et envoyez les à l'adresse suivante : culture@cc-sundgau.fr

En attendant de créer une ou plusieurs expositions physiques, itinérantes sur le territoire de la CC Sundgau, nous vous proposons de les présenter sous forme virtuelle sur les pages de nos sites respectifs.

N'oubliez pas de signer vos œuvres ! (nom ou pseudo et commune d'origine).

PAIEMENT DE PROXIMITE

Il vous est à présent possible de régler les factures émises par la mairie, les amendes et les impôts en phase amiable chez les bureaux-partenaires agréés qui ont rejoint le dispositif. Sur chaque facture sera apposée un datamatrix (QR code) en bas à gauche de l'avis permettant d'identifier l'utilisateur et sa créance. Le paiement en numéraires est limité à 300 €. Le règlement par carte de crédit est sans limitation de montant.

A ce jour, les bureaux de tabacs de la région qui ont adhéré à ce dispositif sont

- ALTKIRCH PRESSE et TABAC KLEIBER à Altkirch
- LE CYRANO à Saint-Louis

IL EST OBLIGATOIRE DE TAILLER VOS HAIES, ARBRES ET ARBUSTES S'ILS DEPASSENT SUR LE DOMAINE PUBLIC

Les haies doivent être taillées à l'aplomb du domaine public et leur hauteur doit être limitée à 2 mètres, voire moins là où le dégagement de la visibilité est indispensable, à savoir à l'approche d'un carrefour ou d'un virage. En bordure des voies publiques, l'entretien des arbres et des haies incombe au propriétaire (ou son représentant ou son locataire), qui doit veiller à ce que rien ne dépasse de sa clôture sur rue.

Les riverains doivent obligatoirement élaguer les arbres, arbustes ou haies en bordure des voies publiques ou privées, de manière à ce qu'ils ne gênent pas le passage des piétons, ne cachent pas les feux de signalisation et les panneaux (y compris la visibilité en intersection de voirie). Les branches ne doivent pas toucher les conducteurs aériens EDF, France Télécom et l'éclairage public.



BETON ET VOIRIE

Que vous fassiez livrer le béton par camion toupie ou que vous le prépariez vous-même dans votre bétonnière, il arrive toujours le moment où il faut nettoyer le matériel. Il est essentiel de se rappeler alors qu'il est formellement interdit de diriger les eaux de lavage vers le caniveau, le tabouret siphon ou le regard d'eaux pluviales le plus proche. En effet, même s'il est fortement dilué, le ciment contenu dans cette eau de lavage finit par durcir et le siphon se trouve ainsi totalement obstrué et les conduits se colmatent progressivement.

Non seulement il ne peut alors plus assurer sa fonction première qui est d'évacuer les eaux pluviales, mais en plus il est très difficile de le nettoyer. Alors qu'un siphon peut normalement être nettoyé en quelques minutes par injection d'eau sous pression et aspiration, cette opération nécessite considérablement plus de temps lorsqu'il faut recourir au marteau et au burin pour casser la croûte de ciment. Et la facture établie par le prestataire s'alourdit en conséquence....

Merci donc de déverser vos eaux de lavage sur votre chantier en veillant à ce qu'elles ne pénètrent pas dans le réseau d'assainissement ou d'eaux pluviales. Pensez également à informer le conducteur du camion toupie de cette règle...

HERBES FOLLES ET TROTTOIRS

Aujourd'hui il est de notre devoir de protéger l'environnement et nous avons choisi de supprimer les pesticides dans l'espace public. Vous l'avez constaté, le paysage a changé, les herbes folles prennent le dessus et notre agent technique ne peut pas, tout seul, s'occuper de toutes les rues, espaces floraux, trottoirs...

Alors pourquoi ne pas retrouver cette bonne habitude, pas si ancienne, de s'occuper de son propre trottoir ?

Nous lançons donc un appel à tous les foyers pour que chacun s'occupe des quelques mètres de voie publique situés dans chez soi, en balayant (pour éviter que les plantes ne s'incruster) et désherbant. Ce serait en quelque sorte, chaque semaine ou chaque mois pendant la belle saison, un petit instant citoyen qui viendrait opportunément compléter la journée citoyenne qui a lieu chaque année.



20 ANS DE L'OPERATION « LES ARBRES DE LA STE CATHERINE »

Pour célébrer les 20 ans de l'opération « Les Arbres de la Ste Catherine », le Conseil Départemental du Haut-Rhin lance sur son site internet un jeu-concours intitulé « que sont devenus les arbres de la Ste Catherine ? ».

Depuis 2001, 46 905 fruitiers haute tige et 12 500 arbustes ont été distribués dans le Département, favorisant ainsi la préservation du patrimoine arboré et plus spécialement les vergers. Les internautes qui les ont plantés, soignés et vus grandir sont invités à remplir un court descriptif (variété, année et lieu de plantation) et à poster leur arbre sur la page <https://survey123.arcgis.com/share/2e3887ff47624f0e962335f6c8d15127>

Cent participants seront tirés au sort et remporteront un nichoir à mésanges. Le jeu est organisé jusqu'au 30.09.2020.

LA RESTAURATION DU CALVAIRE EST ACHEVEE—merci à tous !

En novembre dernier, nous avons fait un appel aux dons pour la restauration de la grande croix du cimetière qui était dans un état inquiétant. Vous avez été très nombreux à répondre à cet appel et nous tenons à vous en remercier chaleureusement. La restauration, réalisée avec talent par le tailleur de pierre Hubert GARDERE de Muespach, est à présent achevée et la croix a été reposée à son emplacement d'origine pour quelques centaines d'années, nous l'espérons !

Quelques chiffres :

Trente quatre donateurs ont permis de collecter 5625 € via la Fondation du Patrimoine (dont 337.50 € de frais de gestion pour la Fondation du Patrimoine) et le Conseil Départemental du Haut-Rhin nous a également promis une participation de l'ordre de 30 %. En complément aux dons, la Fondation du Patrimoine nous a accordé une subvention de 1125 €. La restauration proprement dite s'est élevée à 13000 € HT. Il reste par conséquent 2687.50 € à la charge de la commune.

Nous sommes fiers de votre solidarité et de l'intérêt que vous marquez pour notre patrimoine ! Merci encore à tous !

OPERATION BRIOCHES 2020

La traditionnelle vente de brioches, au porte à porte, au profit des personnes handicapées mentales de l'APEI de Hirsingue, aura lieu courant de la première quinzaine de septembre. Les fonds collectés permettent d'améliorer le cadre de vie des personnes accueillies dans ces structures.

Merci par avance pour votre générosité !

STATIONNEMENT SUR LES TROTTOIRS

Règle aussi essentielle que peu respectée : l'arrêt ou le stationnement sur le trottoir ou à cheval sur le trottoir sont **strictement interdits** (sauf signalisation spécifique l'autorisant)

Pour rappel, le trottoir n'est pas non plus une surface d'exposition et de vente pour les véhicules d'occasion !

Le trottoir est considéré comme une voie spécialisée pour piétons. Donc de même qu'il est interdit de rouler, s'arrêter, stationner sur une bande cyclable, il est interdit de poser une roue sur le trottoir !

Les mamans et leurs enfants en poussettes, les écoliers et les collégiens, les personnes âgées, les promeneurs et les personnes à mobilité réduite vous remercient pour votre civisme.

RESTRICTION DE CERTAINS USAGES DE L'EAU JUSQU'AU 12 OCTOBRE 2020

Les conditions estivales observées depuis plusieurs semaines associées à un déficit pluviométrique depuis le printemps ont entraîné une baisse générale des débits de l'ensemble des cours d'eau du département du Haut-Rhin. Les quelques passages pluvio-orageux prévus n'amélioreront pas durablement la situation.

Aussi, notre commune est placée en situation d'alerte par arrêté préfectoral du 29.07.2020

Il est rappelé qu'en dehors des services d'incendie, tout puisage d'eau sur les poteaux et bouches incendie est strictement interdit sauf s'il a été autorisé par la communauté de communes Sundgau.

MESURES QUI S'APPLIQUENT AUX COMMUNES ET AUX PARTICULIERS (pour les consommations agricoles, des mesures spécifiques sont mises en place). Sont strictement interdits

- le remplissage des piscines privées à usage familial (sauf si chantier en cours à la date de l'arrêté)
- Le lavage des véhicules (sauf dans les stations professionnelles)
- Le lavage des voiries et trottoirs ; le nettoyage des terrasses et façades (sauf dérogation pour salubrité publique)
- L'arrosage des pelouses, des espaces verts publics ou privés et des terrains de sport entre 9 h et 20 h
- L'arrosage des jardins potagers, bacs et massifs fleuris entre 9 h et 20 h ; arrosage uniquement manuel ou au goutte à goutte
- L'alimentation des fontaines publiques en circuit ouvert
- Le remplissage des plans d'eau et bassins d'agrément ou mares, hors piscicultures agréées
- Commerces : limitation au strict nécessaire

IL EST INTERDIT : de vidanger les plans d'eau, bassins d'agrément ou mares.

L'arrêté préfectoral intégral figure sur le site de la Préfecture du Haut-Rhin



Quelques gestes éco-citoyens simples pour préserver l'eau :

- Fermer le robinet d'eau au moment de la vaisselle, du rasage, du lavage de dents...
- Prendre une douche (rapide) plutôt qu'un bain
- Récupérer l'eau de pluie en installant un récipient dans le jardin / sur le balcon. Elle peut être utilisée pour arroser les plantes par exemple !
- Économiser la chasse d'eau en privilégiant les systèmes à double débit pour moduler la quantité d'eau
- Vérifier qu'il n'y a aucune fuite d'eau, même minime !
- Installer un régulateur de débit sur les robinets et le pommeau de douche
- Privilégier les lavages à basses températures et le programme économique de votre machine à laver ; penser également à la remplir correctement (une machine trop peu remplie revient à gaspiller de l'eau)
- Faire sécher son linge à l'air libre plutôt qu'au sèche-linge

Et puis... sensibiliser son entourage !

LUTTE CONTRE LE MOUSTIQUE TIGRE

Le moustique *Aedes albopictus* (communément appelé « moustique tigre ») peut véhiculer des virus comme ceux du chikungunya, de la dengue et du zika. Sa première installation en métropole a été constatée en 2004 à Menton et il est, à ce jour, bien présent dans le Haut-Rhin. Aussi, est-il essentiel de lutter contre sa prolifération en limitant sa reproduction (les produits anti-moustiques ne suffisent pas). Précautions simples pour les particuliers :

- **Supprimer** les gîtes larvaires potentiels, c'est-à-dire supprimer toute eau stagnante au domicile et autour, entretenir les espaces extérieurs, évacuer les feuilles mortes.
- **Vider** les vases, les soucoupes des pots de fleurs ou les remplir de sable humide.
- **Supprimer** ou vider régulièrement les petits récipients pouvant contenir de l'eau dans les jardins.
- **Couvrir** les bidons de récupération d'eau de pluie pour les rendre inaccessibles aux moustiques (les couvrir d'une moustiquaire ou d'un tissu fin), retourner les arrosoirs.
- **Prévoir** une pente suffisante pour que l'eau ne stagne pas dans les gouttières et les curer pour veiller à la bonne évacuation des eaux de pluie.
- **Ranger** à l'abri de la pluie tous les stockages pouvant contenir de l'eau : pneus, bâches plastique, jeux d'enfants, mobilier de jardin, pieds de parasols...

Ces gestes simples réduisent efficacement le risque de présence du moustique à proximité du domicile. **Ils sont indispensables pour limiter la prolifération des moustiques et pour protéger votre entourage.**

Ainsi, il revient à chacun d'agir, en modifiant son comportement et en adoptant des gestes simples et peu contraignants. Chacun doit participer à la lutte contre la prolifération de ce nuisible.

Vous pensez avoir observé un **moustique tigre** ? Vous pouvez le signaler et contribuer ainsi à la surveillance de son implantation sur le portail dédié « www.signalement-moustique »

COMMENT LE RECONNAITRE...

Il est tout petit (environ 5 mm, soit plus petit qu'une pièce de 1 centime, ailes et trompes comprises)

Il a des rayures noires et blanches (pas de jaune) sur le corps et les pattes

Il vit et pique le jour (ce n'est pas lui qui vous empêche de dormir)

Sa piqûre est douloureuse

Il se développe surtout en zone urbanisée, dans de petites quantités d'eau et se déplace peu au cours de sa vie (100 à 150 m autour du lieu de naissance)



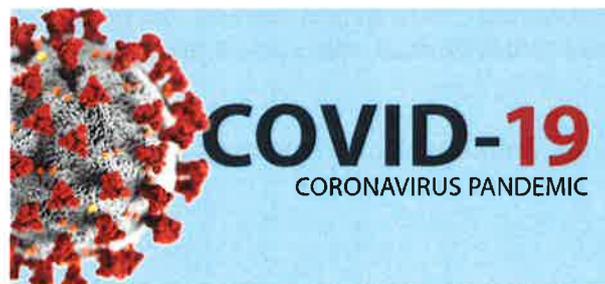
ACTUALITES COVID 19

Pour vous tenir informés sur la situation en France, rendez-vous sur les sites officiels

<https://www.haut-rhin.gouv.fr/Actualites/Actualites-du-Prefet-et-des-Sous-Prefets/Coronavirus-COVID-19/Declinaison-departementale-du-deconfinement-dans-le-Haut-Rhin>

Ou

<https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus>





La page des associations et des écoles

ACSL (Association Culture, Sports et Loisirs)

Bonjour à toutes et à tous !

Nous espérons sincèrement que vous allez tous bien et que vous avez bien traversé cette période trouble.

En raison du Covid 19, nous avons annulé toutes les manifestations et comme nous ne connaissons pas la suite des choses, nous renonçons à d'autres événements cette année (sauf l'Assemblée Générale - date ci-dessous).

Néanmoins, toute l'équipe s'est réunie le samedi 27 juin. Et nous nous sommes attaqués dans la joie et la bonne humeur aux araignées, à la poussière et aux microbes qui ont trouvé l'endroit bien sympathique en notre absence. Nous avons nettoyé la salle, les tables, les chaises et la cuisine et tous les coins pour que tout brille et soit à nouveau prêt !

**Assemblée Générale : Vendredi 11 septembre 2020 à 19 h 30
dans la grande salle**

Nous nous réjouissons de votre présence.

En tout cas, nous sommes optimistes pour l'année prochaine et vous souhaitons un bel été en espérant que nous nous retrouverons dans la joie et la bonne humeur et surtout en bonne santé!

Prenez soin de vous et à bientôt !

Le Comité

CONSEIL DE FABRIQUE

Chers amis,

Cette année avait plutôt bien commencé avec un très beau succès pour notre repas dansant, nous étions environ 150 convives ! Merci à toutes et tous pour votre participation et bonne humeur ! Malheureusement les choses se sont compliquées avec l'arrivée du virus Covid et du confinement, amenant leur lot de questionnements, de craintes et de restrictions. Nous avons dû suspendre les célébrations afin d'éviter une circulation du virus et vous protéger, mais il fut possible à chacun d'entre nous de continuer à exercer sa foi à sa manière. Heureusement maintenant nous sommes quasiment revenu à la normale et allons prier pour que tout cela reste un mauvais souvenir...

Nos pensées vont aux proches de ceux qui ont perdu un être cher, les habitants de Werentzhouse ont eu la chance d'être relativement épargnés.

Restons positifs et nous comptons sur vous pour remplir notre église et venir danser à notre prochain repas dansant qui aura lieu le 18 Octobre ! Au vu du succès des derniers repas dansants, nous avons décidé de proposer aussi cette formule en octobre en lieu et place du repas traditionnel, mais vous pouvez toujours venir pour profitez de notre succulent repas !

Bien amicalement et prenez soin de vous.

L'équipe du conseil

ACCW

Mesdames et messieurs,

Depuis quelque mois, la crainte et la tristesse font partie de notre vie quotidienne. Nous présentons donc nos sincères condoléances à ceux qui ont perdu un être cher ou un ami et leur souhaitons beaucoup de courage. Dans ces temps difficiles, pour de nombreuses personnes (celles qui sont conscientes de la gravité de la pandémie), je tiens à leur adresser ces quelques mots : gardons espoir, restons positifs et continuons à nous protéger nous et les autres.

Beaucoup de personnes ont été malades ou ont malheureusement perdu un proche ou un ami et la souffrance est encore présente dans leur cœur.

Nous entendions dire autour de nous que cela n'était qu'une grippette, pas grave et qu'il ne fallait surtout pas tomber dans la psychose. Je me demande si aujourd'hui, au vu du développement de cette pandémie, ces personnes ont enfin pris conscience de la gravité du problème car énormément de gens refusent encore de porter un masque et mettent leur vie en danger ainsi que celle de autres. Espérons que cette période sera bientôt derrière nous afin que nous puissions à nouveau nous retrouver, discuter et même plaisanter.

Pour certains, le temps des vacances approche : je leur souhaite d'en profiter pleinement avec leurs familles ou leurs amis et en revenant avec plein de bons souvenirs .

Je ne sais pas si le moment est approprié pour en parler, car nous sommes encore dans l'incertitude, et personne ne sait ce que l'avenir nous prépare mais si les conditions le permettent, **le marché de Noël se déroulera les 14 et 15 Novembre** et nous serions heureux de vous revoir tous en bonne santé.

La présidente et le comité vous souhaitent de belles vacances et espèrent vous revoir bientôt.

Amicalement

La présidente et le comité de l'ACCW

Association de Jumelage Werentzhouse Vasselay

L'été est bien présent. Nous espérons que vous vous portez tous bien, et que certains profitent éventuellement déjà des vacances.

Cette année 2020 (année bissextile) était une année très bouleversée par la présence de ce virus. Nous avons certainement tous été plus ou moins un peu concernés, ne serait-ce que par le confinement. En espérant pouvoir continuer notre vie progressivement comme avant, avec bien sûr beaucoup de prudence.

Suite à cela nous avons dû une fois de plus annuler notre voyage à Vasselay. Nous remercions les personnes qui étaient inscrites pour leur compréhension. Soyons positifs et réjouissons-nous pour le voyage en 2021..

Les repas dansants n'étant pas encore autorisés, nous ne savons pas, à ce jour, si notre repas spack du mois de septembre aura lieu. Il va falloir patienter. Nous vous informerons dès que possible.

Passez un bel été tout en restant très prudents.

A très bientôt

Jocelyne Linder

Informations diverses

MDA68—antenne sundgauvienne de la Maison des Adolescents du Haut-Rhin (de 12 à 25 ans)

L'antenne sundgauvienne de la MDA68 a ouvert ses portes chaque mercredi au sein de l'ancien tribunal d'instance—4 Place de la République à Altkirch (contact : 03.89.32.01.15)

SON ROLE :

- Répondre au mal-être adolescent : relations avec les parents, avec les pairs, isolement, difficultés scolaires, addictions avec ou sans produit (écran, téléphone), sexualité...
- Soutenir les parents

MISSION LOCALE SUNDGAU 3 FRONTIERES (pour les jeunes de 16 à 25 ans)

SON ROLE :

- emploi : rédiger CV et lettre de motivation ; préparer les entretiens ; postuler aux offres ; décrocher un contrat
- Orientation : choisir un métier ; faire des stages ; construire un projet ; trouver une formation ; obtenir un financement ; s'inscrire et se préparer aux sélections
- Vie sociale : logement ; santé et handicap

Pour + de renseignements, contactez-les (mail : accueil@mls3f.fr ; site : www.mls3f.fr)

Lieu : à Saint-Louis, 90 rue de Mulhouse (tél. 03.89.69.75.97) ou à Altkirch, quartier Plessier (tél. 03.89.08.96.71)

PARTICULIERS, JARDINIERS AMATEURS, un site vous aide à passer au jardin naturel

Depuis le 1er janvier 2019, vous ne pouvez plus acheter, utiliser et stocker des pesticides chimiques (comme les herbicides, fongicides insecticides, acaricides, anti-limaces... les pesticides de contrôle à faible risque ou utilisables en agriculture biologique restent autorisés) pour jardiner ou désherber.

DES SOLUTIONS ALTERNATIVES EXISTENT

Un jardin naturel et équilibré est un jardin plus résistant. Vous pouvez par exemple

- planter des plantes locales, au bon endroit selon l'exposition et la nature du sol
- Cultiver à proximité les unes des autres des plantes qui s'apportent des bénéfices mutuels
- Utiliser des plantes et les animaux auxiliaires pour lutter contre les maladies et les ravageurs
- Favoriser la biodiversité, alterner les cultures, adopter le paillage pour protéger vos végétaux des bioagresseurs

Retrouvez l'ensemble des conseils et solutions pour jardiner sans pesticides sur le site : www.jardiner-autrement.fr



RAPPORTEZ VOS PESTICIDES !

Bidons, bouteilles, flacons, sprays et autres contenants, qu'ils soient vides, souillés ou avec un reste de pesticides, ils doivent être rapportés en déchetterie de Waldighoffen, si possible dans leur emballage d'origine ou dans un point dédié, afin de bénéficier d'une prise en charge et d'un traitement sécurisés, dans des conditions respectueuses de l'environnement; Il est donc important de ne pas les jeter à la poubelle ou dans les canalisations.